



Bye bye le bail ? Le Ministère de la Santé répond à la CGT



Le 7 août 2013

Suite à votre mobilisation du 4 juin et à la manifestation nationale du 15 juin à Paris, nos représentants nationaux de la Fédération Santé et Action Sociale avaient rencontré le Ministre de la Santé, Marisol Touraine. Lors de cette rencontre, nos représentants avaient exposé, entre autres, la situation financière difficile de notre hôpital et les conséquences désastreuses sur les effectifs et les conditions de travail. Ils avaient également porté notre demande de dénonciation du bail emphytéotique de la Cité Sanitaire et le rachat de celle-ci par la banque publique d'investissement, mise en place par le gouvernement depuis janvier 2013.

Fin juin, notre syndicat avait envoyé des courriers à la Ministre de la Santé et à la Directrice de l'ARS pour obtenir des réponses à notre demande.

En effet, pour la CGT, le bail emphytéotique de la Cité Sanitaire présente une particularité : Eiffage est le constructeur mais les investisseurs sont majoritairement publics, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La dénonciation du bail et le rachat de la Cité Sanitaire paraissent donc beaucoup plus aisés que pour Corbeil-Essonnes et résoudrait une grande partie des difficultés financières de l'Hôpital.

Et qui dit moins de soucis financiers, dit plus d'effectifs !

La réponse du Ministère de la Santé (cf au verso) et de l'ARS montre que nos démarches et votre mobilisation ont permis une modification de leurs positions. Pour la première fois, l'hypothèse de la dénonciation du bail emphytéotique est envisagée et va donner lieu à une expertise.

La CGT va continuer les démarches pour faire aboutir cette revendication légitime.

Les personnels hospitaliers de tous les secteurs ne doivent plus payer les conséquences, physiquement et moralement, des mauvais choix financiers de nos directions précédentes.

**Il faut continuer à nous battre collectivement,
dans l'unité, pour obtenir satisfaction.**

Syndicat CGT Centre Hospitalier

☎ 02 40 90 60 97 ou 02 72 27 89 94

cgt@ch-saintnazaire.fr

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Le Chef de cabinet

Paris, le 30 JUIL. 2013

CAB OTS - EP/FR - Me D. 13-6147

Madame la Secrétaire Générale,

Par lettre du 27 juin 2013 adressée à Madame la Ministre des Affaires sociales et de la santé, vous avez exprimé le souhait que l'agence régionale de santé (ARS) des Pays-de-Loire puisse envisager la possibilité d'une dénonciation du bail emphytéotique hospitalier (BEH) et du rachat de la cité sanitaire de Saint-Nazaire par l'intermédiaire de la banque publique d'investissement.

Le dossier de la cité sanitaire de Saint-Nazaire sera étudié par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) en décembre 2013 ou en janvier 2014 au plus tard.

Pour la préparation de ce dossier, les acteurs bénéficieront de l'aide de l'agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP). Dans ce cadre, une analyse sera reprise de l'impact de la formule BEH, mais d'autres thèmes seront également abordés, notamment les enjeux d'amélioration de l'efficacité organisationnelle des acteurs, ainsi que le plan de développement soutenable des activités en réponse aux besoins de santé majeurs du territoire de santé de proximité de Saint Nazaire.

A ce stade, l'ARS entend préparer le dossier à droit constant.

Cependant, même si ce n'est pas une hypothèse de travail de l'ARS, ses services, pour répondre à votre demande, vont essayer d'éclairer les enjeux du scénario que vous proposez. Une expertise du BEH va ainsi être conduite pendant les prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de ma sincère considération.

Philippine DONNELLY

P.O.
Chef adjoint de cabinet

Grégory GUILLAUME

Madame Céline RENARD
Secrétaire Générale du
Syndicat CGT Hôpital
Centre hospitalier
Cité Sanitaire
11 bd Georges Charpak
BP 414
44600 SAINT-NAZAIRE